

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Me Mezui Mba : le dossier renvoyé à la Cour constitutionnelle

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

MA Î T R E
Irenée Mezui Mba et ses complices, poursuivis pour avoir escroqué plus de 700 millions de francs à la Société gabonaise de raffinage (Sogara), seront finalement fixés sur leur sort devant la Cour Constitutionnelle. Après un premier renvoi, le 3 juin dernier, du fait, selon les avocats, de non-respect par le tribunal des dispositions de l'article 75 régissant la profession d'avocat au Gabon, les choses n'ont pas évolué lors de l'audience du 10 juin.

Et pour cause : alors que l'opinion, qui n'a pas pu prendre part à l'audience tenue à huis clos, s'attendait à connaître l'épilogue de cette affaire, les avocats soulèvent une exception d'inconstitutionnalité sur certains actes de la procédure. Évoquant l'article 86 de la Constitution, qui dispose que " tout justiciable peut, à l'occasion d'un procès devant un tribunal ordinaire, soulever une exception d'inconstitutionnalité à l'encontre d'une loi ou d'une ordonnance qui méconnaîtrait ses droits fondamentaux ".

Le conseil de Me Mezui Mba a donc demandé au tribunal de Port-Gentil de surseoir à statuer, en attendant que la procédure soit transférée devant la haute juridiction. Toute chose que la Cour présidée par Christian Ambegat, président du tribunal de première instance et sa suite ont jugé recevable. Au même titre que l'exception soulevée et le renvoi du dossier devant la Cour Constitutionnelle.

Les avocats ont aussi introduit une demande de mise en liberté provisoire de leur collègue, à laquelle le procureur de la République, Léandre Nwompahouin, s'est fermement opposé. Le prévenu attendra alors l'examen de son dossier en prison.

À noter dans ce dossier, la déconstitution, pour des raisons personnelles, de Me Bongo Mavoungou, commis pour les intérêts du plaignant.



Photo: Christelle Ntsame

Le tribunal de Port-Gentil, où l'audience s'est déroulée à huis clos.

MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
MERE-ENFANT FONDATION JEANNE EBORI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 16 juin 2022
Appel d'offres : N°001/MSAS/CHUMEFJE-MEDICAMENTS/2022
Nom du projet : ACHATS DE MEDICAMENTS
Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, exercices 2022, 2023 et 2024.

1. OBJET
Le Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE) lance un appel d'offres pour la fourniture de **médicaments**.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Achat des antibiotiques-anesthésiques ;
- Lot n°2 : Achat des antiseptiques-antalgiques ;
- Lot n°3 : Achat des électrolytes-morphiniques-solutés ;
- Lot n°4 : Achat des médicaments PMA-FROID.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. **Un seul candidat ne peut être attributaire plus de deux (2) lots.**

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de **deux cents mille (200 000) francs CFA par lot.**

Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

**Direction Générale du Centre Hospitalier Universitaire
Mère-Enfant
Fondation Jeanne Ebori
Sise à la montée de Louis,
BP : 2012 - Tél. (241) 062.35.63.02**

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **15 juillet 2022 à 10 heures 00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à **1% du montant HT de l'offre.**
A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours.**
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **15 juillet 2022 à 11 heures 00** à l'Amphithéâtre du CHU Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori.

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant Fondation Jeanne Ebori (CHUMEFJE)

Pr. Jean-François MEYE

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénafor MINKPSA GYAME